

Compte-Rendu de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 16 septembre 2021

ABSENTS EXCUSÉS : Christine DOLLÉANS ayant donné pouvoir à Patrick MENON
Secrétaire de séance : Daniel CORDEIRO
Date de la convocation : 9 septembre 2021

Délibération n°2021 027 – Rapport d’activité d’Agglopolys et du CIAS

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'AGGLOPOLYS adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné d'un compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce rapport 2020 pour la Communauté d'Agglomération de Blois, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte et approuve à l'unanimité.

Délibération n°2021 028 – Virement de crédit

À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de constituer une provision afin d'étaler la charge de certaines créances. A la date du 30 juin 2021 cela représente 200€ pour notre commune. Un virement de crédit est à programmer en ce sens. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2021 029 – Virement de crédit

Il apparaît sur l'actif de la commune une somme de 14 585.90 €, à l'article 202, correspondant à des frais d'études de zonage. Il convient de solder cette ligne en l'amortissant. Pour ce faire, il convient d'effectuer un mandat à l'article 042/6811 et un titre de recettes au 040/2802 sur l'exercice 2021.

S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, elle doit faire l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 14 585.90 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2021 030 - Adhésion au contrat de groupe assurance statutaire

Proposition de reconduction du contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL et/ou Ircantec pour la période 2022-2025 par l'intermédiaire du Centre de Gestion 41. Le groupe retenu par le CDG est SIACI Saint Honoré courtier Groupama Paris Val-de-Loire assureur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion au contrat de groupe assurance statutaire et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2021 031 - Demande de subvention DSR pour l'enfouissement des réseaux Tranche 2

Le Maire propose de demander la DSR pour l'enfouissement des réseaux à Villeneuve. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2022,
- de solliciter une subvention **au taux le plus élevé possible** au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2021 032 - Création d'un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi – le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État ou du Conseil Départemental.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

Délibération n°2021 033 – Agglopolys : modification statutaire Maison France Services

Agglopolys a délibéré sur la restitution aux communes de la compétence exercée à titre facultatif « création et gestion de maisons de service public et définition des obligations de service public y afférente ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité et décide d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2021 034 - Participation au RASED

Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Il s'agit de l'intervention en classe de 2 professionnels, une enseignante spécialisée et un psychologue, qui prennent en charge les enfants, établissent des bilans, reçoivent les parents, ... Le RPI Saint-Denis-Ménars-Villerbon propose de participer financièrement à ce service à hauteur de 50 € pour cette année, pour permettre d'effectuer des tests psychologiques et l'achat de fournitures spécifiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation au RASED et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses :

- Réunion du CAUE Aménagement de la rue de la Loire, rue jardin, le 30/09/2021.
- Journées du Patrimoine les 18 et 19/09/2021. Concert le 19/09.
- Fleurissement en cours sur la commune.
- Allée des Platanes : demande d'étude des arbres par l'ABF pour replantation.
- La vendange de la parcelle cultivée est prévue fin septembre en fonction de la météo.

Fin de la séance à 22h10